

<p><b>COMMUNE DE LOBBES</b></p>
-------------------------------------

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer de l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu **le jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 à 19h30** à la salle des mariages (Place Communale).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1, C.P.A.S. : Budget de l'exercice 2018 – Approbation – Vote.
- 2, CPAS : Statuts administratif et pécuniaire des grades légaux – Approbation – Vote.
- 3, CPAS : Personnel spécifique du CPAS – Statut pécuniaire – Modification : octroi d'une allocation de fin d'année à partir de l'année 2017 – Approbation – Vote.
- 4, Mise hors eau de l'ancienne brasserie de l'abbaye – lot 4 : charpentes et couvertures de toiture – convention transactionnelle – Approbation - Vote
- 5, Convention relative à la subvention octroyée à la commune de Lobbès par la Région Wallonne pour le réaménagement du site dit « Château de la Visitation » » à Lobbès (S.A.R./TC105) – Approbation – Vote.
- 6, Convention relative à la subvention octroyée à la commune de Lobbès par la Région Wallonne pour l'acquisition du site dit « Carrelages Baix » » à Lobbès (S.A.R./TC118) – Approbation - Vote
- 7, Acquisition de la propriété « Carrelages Baix » à Lobbès – Décision de principe – Vote.
- 8, Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière – Accès interdit à tout conducteur de véhicule ayant, chargement compris, une hauteur et/ou une largeur supérieure(s) à 2,6 m – Décision – Vote.
- 9, Questions orales.
- 10, Personnel enseignant :
  - a) Epreuve orale des candidats-directeurs pour la désignation à titre temporaire d'une durée supérieure à 15 semaines dans la fonction de directeur pour l'école communale de Mont-Sars – Décision - Vote.
  - b) Désignations à titre temporaire - Ratifications - Votes.

c) Octroi d'un mi-temps pour raison médicale – Ratification – Vote.

11, a) Désignation du lauréat du prix Feron - Sars-la-Buissière – Vote.

b) Désignation du lauréat du prix Feron - Mont-Sainte-Geneviève - Vote.

12, Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2017.

La Directrice générale,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,